



PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LE RESEAU IBERIQUE D'ENTITES TRANSFRONTALIERES ET LA CONFÉRENCE DES VILLES DE L'ARC ATLANTIQUE

La **Conférence des Villes de l'Arc Atlantique** (CCAA) est un réseau de coopération territoriale réunissant les autorités locales de la façade atlantique européenne ayant pour but de promouvoir la cohésion régionale et surtout la dimension urbaine ; dans la défense des particularités de l'Arc Atlantique et la création de projets de coopération entre ses membres et avec d'autres acteurs dans cet espace

et

Les **Réseaux Ibériques d'Entités Transfrontalières** (RIET) , association transfrontalière de coopération territoriale constituée par les organisations de proximité de la frontière de l'Espagne et du Portugal (politiques, économiques et académiques) pour stimuler la coopération, la discussion et la promotion des stratégies dans l'espace ibérique en particulier et européen en général .

Dans un contexte où la pertinence de la politique de cohésion est mise en doute, il est essentiel de créer des projets à valeur ajoutée sur le terrain, avec la connaissance et la légitimité accordée par une dimension locale qui traverse les frontières. Ainsi, les deux réseaux veulent mettre en évidence leur complémentarité dans ce domaine.

De même, les deux réseaux veulent relever le défi présenté par l'actuelle politique de cohésion, qui insiste sur une complémentarité fondée sur la création de synergies entre les différentes initiatives et les acteurs et où les stratégies intégrées composent la nouvelle carte de la coopération territoriale.

Les deux réseaux s'approprient de la volonté des agents de l'Arc Atlantique pour se constituer en macro - région. Une macro - région qui établira un mécanisme de coopération intelligente, à la fois transfrontalière et transnationale, couvrant l'ensemble des acteurs et des territoires pour progresser au-delà de la Stratégie Maritime, en tenant compte de l'importance de la participation active des villes pour parvenir à une véritable cohésion territoriale.



POUR REpondre A CES OBJECTIFS, LA CVAA ET LE RIET CONSIDERENT ESSENTIEL D'OFFICIALISER CE PARTENARIAT GRACE A UN ACCORD :

1. La défense de la macro-région Atlantique

Les signataires de ce protocole s'engagent à présenter un front commun pour la défense d'une macro - région de l'Atlantique faite par et pour les acteurs territoriaux et qui servira de base à la mise en œuvre de celle-ci.

En outre, les deux parties s'emploieront à façonner la plate-forme du système urbain de la macro - région, afin d'assurer la représentativité des collectivités locales et leur pleine participation à l'élaboration des stratégies et des actions dans le domaine de la future macro - région.

2. Les déclarations communes – Stratégie de L'Atlantique

Les organisations signataires s'engagent à promouvoir une plate-forme d'échange et de réflexion collectifs qui se reflète dans les actions et les documents conjoints de position sur les questions d'intérêt commun, en particulier en ce qui concerne l'espace atlantique et de sa stratégie de développement.

Ces documents qui ont pour objet une rédaction coordonnée entre les organisations signataires, devront être développés dans le cadre d'une concertation entre chacune des deux entités

3. Invitation à participer aux séminaires organisés par chaque organisation

A chaque séminaire de caractère ouvert organisé sur les thèmes relatifs à l'espace atlantique, les organisations soussignées s'inviteront mutuellement à participer et même intervenir aux événements, si les thèmes abordés ce jour le permettent.

Cette question est particulièrement pertinente lorsque les séminaires organisés possèdent une portée territoriale européenne ou couvrant tout l'espace atlantique, comme les OPEN DAYS. Ainsi les messages transmis seront renforcés et un message d'unité autour de l'espace Atlantique sera transmis.

4. Projets européens

Les signataires faciliteront l'action conjointe des deux institutions et de leurs membres. Elles encourageront les initiatives communes et s'inviteront mutuellement, sur une base préférentielle, à rejoindre les partenariats des projets européens que chaque entité pourrait développer dans le domaine de l'espace Atlantique.

En outre, même si ce n'est intégré dans le partenariat, les signataires pourront écrire des lettres de soutien pour les demandes de projets promus par l'autre organisation.



5. Echanges avec les institutions européennes

Les organisations engagées par ce protocole considèrent prioritaire la visibilité de cet accord, et donc s'engagent à faciliter autant que possible la présence de l'autre réseau à des réunions avec les institutions européennes, à condition que l'objet de ces dernières soit lié à la stratégie de l'Atlantique ou les Fonds structurels. En outre, les deux institutions se tiendront mutuellement informées des résultats des échanges sur ces questions (de la stratégie de l'Atlantique ou des fonds structurels). Notamment sur les échanges au niveau communautaire ainsi que national ou régional dans les États membres concernés.

Pour la **mise en œuvre de ce protocole de coopération**, les signataires constitueront un **comité de coordination** composé de deux personnes désignées par les secrétaires généraux de chaque entité. Ce comité aura pour objectif de définir, dans le premier trimestre de chaque année, un plan d'action annuel basé sur les domaines de coopération énoncés dans ce protocole. En outre, ce comité sera chargé du suivi et évaluation du progrès.

Le présent Protocole entrera en vigueur le 1er Janvier 2016 et sera renouvelé chaque année, sauf dénonciation expresse par l'une des parties.

Et pour faire valoir à qui de droit, cet accord est signé, en double exemplaire, par les présidents des deux organisations.

**Conférence des Villes de l'Arc Atlantique
(CAAC)**

**Red Ibérica de Entidades Transfronterizas
(RIET)**

Eng^o. Jose M^a Costa
Président en fonction

Dr. José Couto
Presidente